



**Le Jardin des T** est une association d'aide, de soutien et d'accompagnement des personnes transidentitaires et d'une façon générale de toute personne en recherche d'identité de genre

Soutien, Accompagne et Informe  
les personnes transidentitaires.

# CR réunion 7 novembre

## mairie du 1er Lyon

### Réseau de vigilance dispositif Marianne

---

#### I. Accès aux droits et à la lutte contre les discriminations

##### A. Permanences

La mairie de Lyon nous offre des permanences accessibles à tous

- lundi de 09h à 12h sans RDV **juriste**
- mardi de 14h15 à 16h15 sans RDV **conciliateur de juriste**
- mercredi de 09h15 à 12h15 sur RDV 0472985396 **Avocat discriminations et délégué du défenseur des droits**
- mercredi 14h15 à 16h15 sur sur RDV 0472985396 **médiateurs**
- jeudi de 09h30 à 11h30 2eme et 4eme jeudi du mois sans RDV, **avocat généraliste**
- vendredi 13h45-16h45 Sur rdv 04 72 98 53 96 **Délégué du Défenseur des droits**

des accueils sont aussi possibles dans les maisons de justice et du droit

32 avenue Jean Mermoz 69008 Lyon 0478740042

1 rue du chapeau-rouge 69009 Lyon 0472856790

Participent à ce dispositif :

Maitre Myriam Matari, avocate au barreau de lyon, militante anti discriminations



**Le Jardin des T** est une association d'aide, de soutien et d'accompagnement des personnes transidentitaires et d'une façon générale de toute personne en recherche d'identité de genre

Soutien, Accompagne et Informe  
les personnes transidentitaires.  
Sylvain Veillas, délégué local du défenseur des droits

## II. Le défenseur des droits veille au respect des droits et libertés article 71-1 de la constitution française

<http://www.defenseurdesdroits.fr/>

Le Défenseur fait connaître les droits de chacun. Il défend :

Les personnes discriminées

[Les personnes qui ont un problème avec les forces de sécurité publique ou privée](#)

[Les personnes qui ont des difficultés dans leurs relations avec les services publics](#)

[Les enfants dont les droits ne sont pas respectés](#)

### Qui peut saisir le Défenseur des droits ?

- toute personne physique (un individu) ou morale (une société...) qui s'estime discriminée
- ses ayants droit (épouse ou époux, enfants, parents...)
- une association dont les statuts combattent la discrimination [\[1\]](#)
- un parlementaire français et un élu français du Parlement européen
- une institution étrangère qui a les mêmes fonctions que le Défenseur des droits

les discriminations sont définies dans le [Code pénal](#)

- [Partie législative](#)
  - [Livre II : Des crimes et délits contre les personnes](#)
    - [Titre II : Des atteintes à la personne humaine](#)
      - [Chapitre V : Des atteintes à la dignité de la personne](#)

Les 22 CRITERES de discriminations	EXEMPLE
Sexe	Je gagne moins que mon collègue qui exerce un travail comparable.
Origine	Je n'ai pas été embauché.e à cause de mes origines maghrébines.
Grossesse	Je n'ai pas retrouvé mon poste à mon retour de congé maternité.
Situation de famille	On ne m'a pas recrutée parce que je suis mère de trois enfants.
Apparence physique	On m'a refusé un emploi d'infirmière en raison de ma petite taille.
Patronyme	On m'a refusé un chèque en raison de mon nom à consonance étrangère.
Lieu de résidence	On m'a refusé un entretien d'embauche parce que j'habite dans un département voisin.
Etat de santé	On m'a refusé la prolongation de mon contrat car ma maladie risquait d'évoluer.
Handicap	On me refuse la participation aux activités de mon école parce que je suis handicapé.
Caractéristiques génétiques	On m'a refusé la souscription d'un contrat d'assurance car j'ai une



**Le Jardin des T** est une association d'aide, de soutien et d'accompagnement des personnes transidentitaires et d'une façon générale de toute personne en recherche d'identité de genre

Soutien, Accompagne et Informe les personnes transidentitaires.

	pathologie héréditaire.
<b>Mœurs</b>	On m'a refusé un emploi parce que je suis fumeur.
<b>Orientation sexuelle</b>	On a refusé de me louer un appartement car je suis une femme homosexuelle en couple.
<b>Identité de genre</b>	Je suis une femme transgenre et je suis victime de moqueries quotidiennes de la part de mes collègues depuis que je leur ai demandé de m'appeler par le prénom que j'ai choisi.
<b>Age</b>	On m'a refusé un crédit immobilier en raison de mon âge.
<b>Opinions politiques</b>	On m'a refusé une promotion en raison de mon engagement politique.
<b>Activités syndicales</b>	Ma carrière n'a pas connu d'évolution depuis que je me suis présenté comme délégué du personnel.
<b>Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une race, une nation</b>	Le maire refuse l'inscription à l'école de ma fille parce que je suis rom.
<b>Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion</b>	On m'a refusé l'accès à un cabinet dentaire à cause de mon voile.
<b>Perte d'autonomie</b>	Mon fils est filmé dans la chambre qu'il occupe au sein d'une maison d'accueil spécialisée sans que j'ai donné mon autorisation.
<b>La discrimination à l'égard d'une personne en raison de sa particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur.</b>	On a refusé d'inscrire ma fille dans une école privée car je suis bénéficiaire du RSA.

### III. Le droit au service de la lutte contre l'inégalité ?

Références, les écrits d'Arnaud Chappe

Vincent-Arnaud Chappe est sociologue, chargé de recherche au CNRS. Il a soutenu une thèse de sciences sociales en décembre 2013 à l'ENS Cachan portant sur le recours judiciaire des victimes de discrimination au travail. Il s'est intéressé notamment aux tensions liées à l'usage de ce droit, entre demandes de réparation émanant des victimes, contraintes liées au respect de la grammaire juridique, et horizons politiques visés par des acteurs collectifs.

<https://www.cairn.info/publications-de-Chappe-Vincent-Arnaud--31575.htm>

à retenir :

- 1) l'égalité n'est pas une normalisation de règles
- 2) le droit est un **rapport de force entre intérêts différents**, il est donc nécessaire d'effectuer un lobbying, au sens de défendre ses intérêts contre l'intérêt des autres forces en présence pour être entendu



**Le Jardin des T** est une association d'aide, de soutien et d'accompagnement des personnes transidentitaires et d'une façon générale de toute personne en recherche d'identité de genre

Soutien, Accompagne et Informe  
les personnes transidentitaires.

- 3) il y a la législation, puis leur mise en pratique et enfin l'application effective. **La régulation amenée par les associations (entre autre) permet une modification des pratiques même avec la législation en vigueur**
- 4) **principe d'égalité : écart entre égalité formelle et réelle << L'opposition entre égalité formelle et égalité réelle exprime le fait que l'égalité en droit prévue par la Déclaration de 1789 n'a pas vraiment de sens lorsque certains individus n'ont même pas les moyens d'assurer à peu près correctement leurs conditions matérielles d'existence. Etre tous traités de la même manière par la loi (égalité formelle) cela ne signifie pas avoir tous les mêmes conditions matérielles d'existence (égalité réelle). >>**
- 5) une discrimination est un **traitement moins favorable que pour une autre personne à situation comparable sur la base d'un des critères de discrimination** (les 22 définis par la loi)
- 6) il existe des **discriminations directes** et des **discriminations indirectes, la discrimination est une atteinte à la dignité de la personne**
  - a. la discrimination directe est **illégal**, la 1ere loi date de 2001 l'origine de cette loi vient des textes européens (voir les 22 critères plus haut)
  - b. la discrimination indirecte est une **disposition ou une pratique neutre en apparence et qui est susceptible d'entraîner un désavantage particulier** en fonction de l'un des 22 critères, elle est appliquée de manière indirecte parce qu'elle touche un tiers qui a un rapport avec une personne qui est handicapée ou trans ou ...(voir ces 22 critères). Le rapport entre les deux personnes peut être père, mère, conjoint, enfant, ...
  - c. refuser à un individu ou un groupe d'individus des avantages auxquels ils considèrent qu'ils ont droit est une discrimination sociologique basée sur l'illégitimité, ce qui est différent de la discrimination légale
  - d. il y a des injonctions discriminatoires : un donneur d'ordre qui demande à celui qui exécute de discriminer. Ce dernier doit dénoncer le donneur d'ordre sinon, il en devient complice et co auteur de discrimination
- 7) distinction du pénal et du civil : le civil est moins lourd à mettre en œuvre. Pour le civil, on part d'une présomption de discrimination. Pour le pénal, il faut une preuve et l'accusé bénéficie de la présomption d'innocence car il risque la prison. Au civil, on donne des faits concrets, précis, circonstanciés et celui qu'on attaque doit démontrer que ce n'est pas de la discrimination.

Type d'action qu'on pourrait mener



**Le Jardin des T** est une association d'aide, de soutien et d'accompagnement des personnes transidentitaires et d'une façon générale de toute personne en recherche d'identité de genre

Soutien, Accompagne et Informe  
les personnes transidentitaires.

Attaquer sur le numéro de SS qui mentionne son genre de naissance au vu de tous et sur l'utilisation de l'état civil en lieu et place de l'identité usuelle pour des courriers des appels, ...